

Déclaration commune des assises de Nanterre du 15 juin 2018 sur l'enseignement de la philosophie en lycée et à l'université.

Si la composante syndicale de ces assises demande le retrait pur et simple des réformes [chapitre 1] en ce qu'elles représentent un danger pour l'enseignement de la philosophie [chapitre 2], nous* demandons que soient entendues les revendications énoncées ci-dessous [chapitre 3] et faisons les contre-propositions suivantes [chapitre 4].

*[*selon nos champs de représentativité respectifs et selon nos mandats]*

Chapitre 1 : la demande préalable des OS.

Les organisations syndicales présentes (CGT Educ'action, SNES-FSU, SNESUP-FSU, SNFOLC, SUD Education), constatant que les réformes dites Vidal-Blancher (accès à l'enseignement supérieur, baccalauréat et lycée) font système, demandent leur retrait. Elles appellent à l'ouverture de véritables discussions sur ces différents points, obéissant à un calendrier compatible avec la prise en compte sincère des propositions des différentes parties prenantes.

Chapitre 2 : une mise en danger de l'enseignement de la philosophie.

– 4 dégradations immédiates : 1) l'alourdissement prévisible des effectifs dans les classes de tronc commun du lycée Blancher (suite à la suppression des séries générales), 2) un enseignement approfondi de la philosophie marginalisé à travers la spécialité « humanité, littérature et philosophie » (faute d'être financé à hauteur de l'horaire annoncé, la réforme du lycée se faisant à moyens constants), 3) l'absence de dédoublements en séries technologiques aggravant la situation laissée par la réforme Chatel, 4) une mise en concurrence universelle (entre les lycées, les personnels et les disciplines...).

– les effets néfastes de parcoursup (associé à la réforme du baccalauréat et du lycée), quant à l'orientation des étudiants vers les départements de sciences humaines (dont le département de philosophie), alors que la philosophie au lycée sera pour le plus grand nombre, cantonnée à un enseignement de 4 h (suite à la disparition de la série L dont provient plus de la moitié des étudiant en philosophie).

– la mise en danger des départements de philosophie des petites et moyennes universités, dont la survie sera subordonnée par la loi ORE (et son amendement Groperrin) à une obligation d'insertion sur le marché du travail. Mais aussi, le risque de voir l'enseignement de la philosophie dans le supérieur, hormis quelques îlots d'excellence préservés dans de grosses structures, se réduire au rang d'enseignement supplétif adossé à des formations autres que philosophiques.

– la mise en concurrence des universités, logique inscrite depuis le début des années 2000 dans la stratégie dite « de Lisbonne », relayée par la réforme LRU de 2007 et 2013 et dont la sélection à l'entrée de l'université n'est qu'une conséquence (en attendant la libéralisation des frais d'inscriptions sur le modèle anglo-saxon).

Chapitre 3 : des revendications communes *! *[*certaines organisations syndicales ne sont pas mandatées sur les points qui suivent, le temps nous a donc manqué pour aboutir à un texte commun au-delà des chapitres 1 et 2. Aussi, les chapitres 3 et 4 n'engagent pas la FNEC FP-FO ni la CGT éduc'action qui ne souhaitent d'aucune façon, laisser entendre qu'elles valident ou aménagent la réforme Blancher. Par ailleurs, SUD éducation ne s'engage pas sur le chapitre 4]*

Nous rappelons que l'enseignement de la philosophie, suppose un cadre scolaire (lycée, université) où la laïcité et le libre usage de la raison font loi et donc, sont garantis par la loi. Cette garantie passe par un financement public et par la défense du statut de la fonction publique, autant de points menacés par ce qu'on

nous présente aujourd'hui, comme des réformes censées protéger ce qu'elles détruiront à coup sûr, si nous ne faisons rien.

Ces assises réaffirment donc leur volonté de rendre « la philosophie populaire », projet émancipateur indissociable de la défense d'un service public d'éducation ambitieux.

1) sur les conditions de son enseignement pour le lycée : [** avec le soutien des associations professionnelles, du SNES-FSU et de SUD éducation*]

– des créations de postes aux concours externes en rapport avec l'évolution des effectifs élèves (pour remédier a minima, au décrochage croissant que nous constatons entre le nombre d'enseignants et le nombre d'élèves, depuis le début des années 2000. A taux d'encadrement égal, nous estimons avoir perdu 1 professeur de philosophie sur 10, sur cette période).

– un plan ambitieux de titularisation des précaires (enseignants contractuels), dont l'augmentation régulière à titre de variable d'ajustement, est indigne d'un service public d'éducation.

– la baisse des effectifs par classe (dans toutes les séries : générales et technologiques), ainsi que des dédoublements obligatoires en séries technologiques (garantis par un cadre horaire national) : conditions sine qua non de la démocratisation de l'enseignement de la philosophie.

– des délais de corrections des écrits du baccalauréat revus à la hausse (en avançant la date des épreuves).

– la possibilité d'un enseignement approfondi de la philosophie (supérieur à 4 h) garanti par un horaire national (étant entendu que cette demande ne concerne pas tous les élèves).

2) sur les conditions de son enseignement à l'université : [** avec le soutien du SNESUP-FSU, ainsi que celui des départements de philosophie des universités de Bordeaux, Caen, Franche-Comté, Grenoble, Lille, Montpellier (pour une majorité de ses membres), Nice, Paris 8, Paris-Nanterre, Rennes 1, Rouen, Tours, le département de SH de l'ENS de Lyon, ainsi que le directeur du département de philosophie de l'université de Nantes... liste susceptible d'être complétée*]

– la création d'universités et/ou l'augmentation des capacités d'accueil des universités existantes, véritable réponse au problème dont Parcoursup n'est pas la solution.

– une garantie concernant le maintien des droits d'inscription au niveau (faible) qui est le leur actuellement et une augmentation du budget de l'État alloué aux universités (financement qui doit rester public).

– des concours de recrutement des professeurs de philosophie (en particulier le CAPES) conservant un caractère uni-disciplinaire, ne sacrifiant pas la formation disciplinaire à une professionnalisation précoce. [** avec en sus, le soutien des associations professionnelles et du SNES-FSU*]

– Une réforme des ESPE et des masters MEEF qui conduise à une véritable formation universitaire et professionnelle, avec un adossement aux domaines de recherche pertinents pour la construction de la professionnalité, associant tous les acteurs et bénéficiant des moyens à la hauteur des ambitions

– la garantie du statut d'enseignant-chercheur et la création de postes à hauteur des besoins (soit 30 000 emplois de fonctionnaires créés sur 5 ans) notamment en vue de réduire la part des contractuels et vacataires qui interviennent à l'université (qui atteint 35 % des effectifs soit le plus haut taux de la fonction publique d'État).

Chapitre 4 : nos contre-propositions (relatives à l'enseignement de la philosophie au lycée):

- Une réduction sensible du nombre de notions au programme et une délimitation plus précise du champ de problèmes sur lequel ouvre chacune. Des sujets qui tiennent compte du niveau de la grande majorité des candidats.
- une évolution des épreuves en séries technologiques (et un bilan concerté des épreuves en STHR pour la session 2018).
- sur ces deux points, une consultation des collègues.
- Introduire l'enseignement de la philosophie en lycée professionnel, en créant un CAPLP intégrant la philosophie. Associer la profession à l'élaboration du programme et à la définition des exercices adaptés aux besoins des lycéens professionnels et à la structure des lycées professionnels. [**demande portée, au sein de la FSU, par le SNUEP*]

Demandes spécifiques* aux associations professionnelles concernant les garanties indispensables, dans le cadre de la réforme Blanquer. [** les organisations syndicales qui se sont exprimées au chapitre 1 ne s'associent pas à ces demandes*]

- Garantir un enseignement d'approfondissement de la philosophie, intégralement autonome dans son programme, son horaire et ses épreuves d'examen, associé aux sciences, à Droit et grands enjeux du monde contemporain, aux arts et à la littérature. Cet enseignement viendrait en complément des 4 heures hebdomadaires d'enseignement commun de la série générale.
- Maintien en Terminale des trois spécialités choisies en Première pour limiter autant que faire se peut la concurrence entre les disciplines.
- Passage des épreuves de spécialité en juin, en même temps que l'oral et l'épreuve de philosophie, pour éviter un absentéisme massif dans les lycées pendant les cinq dernières semaines de l'année.
- Renforcer le coefficient de l'épreuve de philosophie, qui doit être d'au minimum 10 % du baccalauréat dans les séries générales et 5 % dans les filières technologiques.
- Garantir l'autonomie de l'enseignement et de l'épreuve de philosophie dans la spécialité HLP. Garantir un cadre national à une répartition égale de l'horaire entre les lettres et la philosophie : 2 h en Première et 3 h en Terminale pour chaque discipline.